

Commission municipale du Québec

(Division juridictionnelle)

Date : 4 septembre 2025

La Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Partie poursuivante
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

c.

Madame Carole Lebel
Conseillère municipale à la Ville de Sutton
11, rue Principale Sud
Sutton (Québec) J0E 2K0

CITATION EN DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Par la présente, madame Carole Lebel, conseillère municipale à la Ville de Sutton (« Ville ») est citée en déontologie devant la division juridictionnelle de la Commission municipale du Québec.

En effet, les renseignements en notre possession sont susceptibles de démontrer qu'elle a commis des manquements aux règles prévues au *Règlement numéro 317 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élu.e.s de la Ville de Sutton »* (ci-après « Code ») alors qu'elle était conseillère municipale, à savoir :

- I. Entre le 25 mars 2025 et le 2 avril 2025, elle a divulgué à un ou des citoyens le contenu d'un avis juridique obtenu par la Ville destiné uniquement aux membres du conseil, contrevenant ainsi aux articles 5.2.6.3 et 5.2.6.4 du Code;

- II. Le ou vers le 1^{er} avril 2025, elle a divulgué à un ou des citoyens une réponse du Directeur général destinée uniquement aux membres du conseil, contrevenant ainsi aux articles 5.2.6.3 et 5.2.6.4 du Code.

Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale
Commission municipale du Québec
1126, Grande Allée Ouest, 6^e étage
Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 691-2014, option 3
1 866 353-6767, option 3
Télécopie : 418 691-2099
integrite.municipale@cmq.gouv.qc.ca